

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

SEANCE DU 7 AVRIL 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 8
Présents : 8
Votants : 8

Date de convocation :

31 mars 2022

Date d'affichage :

31 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, jeudi 7 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de la bibliothèque, sous la présidence de Monsieur Roger **LAURENS**, Maire.

Présents : Elodie **BRUN**, Odile **COLOMB**, Marie Hélène **DISPARD VIVENS**, Gérard **ABRIC**, Alain **BOUTONNET**, Dominique **CAUVAS**, Roger **LAURENS**, Patrick **REILHAN**.

Secrétaire de séance : Patrick **REILHAN**.

OBJET : DEMANDE SUBVENTION VOIRIE HAMEAUX

Le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de réparer la voirie d'accès aux divers hameaux de la commune (Boucaret, Cazevieille, Valcroze, la Goutte et le Caylaret). Il présente le devis de Serra et propose de demander une subvention pour réaliser ces travaux.

Cout total prévu pour le projet

Cet aménagement s'élève à **9 000 € HT** soit **10 800 € TTC**

A ce titre le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention :

- au titre du Contrat territorial pour 40%, soit 3 600€
- à la Région 3 600 € soit 40%
- L'autofinancement de la commune serait de 1 800 € soit 20 %

80% de subventions et 20 % de dépense à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

ACCEPTE les dépenses comme indiqué ci-dessus,

AUTORISE le maire ou son représentant à réaliser ces dépenses et à demander ces subventions.

Le Maire,
Roger **LAURENS**



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.